



Consultation sur l'avenir de l'eau à Montréal

Avis du Conseil régional de l'environnement de Montréal

Déposé le 28 septembre 2023 à la Commission sur l'eau, l'environnement, le
développement durable et les grands parcs

Présentation du CRE-Montréal

Le Conseil régional de l'environnement de Montréal (CRE-Montréal) est un organisme de bienfaisance indépendant, consacré à la protection de l'environnement et à la promotion du développement durable sur l'île de Montréal depuis 1996. Par le regroupement et la concertation de ses membres, par ses activités de sensibilisation, de représentation publique et ses différents projets-action, il contribue à l'amélioration de la qualité des milieux de vie et de l'équité sociale sur l'île de Montréal.

Le CRE-Montréal se penche sur les enjeux de l'eau depuis de nombreuses années. Entre autres, au cours des dernières années, la gestion durable des eaux a pris une place prédominante dans plusieurs de nos initiatives :

- **Campagne ILEAU** : vise la consolidation d'une trame verte et bleue active à l'échelle de l'île de Montréal et intègre une diversité d'actions en vue de réduire les îlots de chaleur urbains, de mieux gérer les eaux pluviales et de favoriser l'accès à la nature pour l'ensemble de la population.
www.ileau.ca
- **Démarche Stationnement écoresponsable** : s'adresse aux propriétaires et gestionnaires de stationnements, aux promoteurs, aux professionnels de l'aménagement ainsi qu'aux fonctionnaires et élus municipaux pour une gestion, un aménagement et une réglementation écoresponsable des aires de stationnement.
www.stationnementecoresponsable.com
- **Réglementaction** : plateforme regroupant les meilleures pratiques réglementaires en matière de transition écologique. Une section est spécifiquement consacrée à la gestion des eaux pluviales
www.reglementaction.com
- **Démarche de concertation autour du Lac des Deux-Montagnes** : vise, d'ici juin 2024, à fédérer des parties prenantes multisectorielles autour de la protection du Lac des Deux Montagnes par la création d'une charte d'engagement. Cette charte constitue le premier jalon pour la création d'un plan d'action concerté pour le lac et sa région qui s'inscrit en complémentarité des actions et des outils de planification existants. Cette charte s'adressera aux municipalités, aux organismes, aux entreprises et toutes autres parties prenantes qui peuvent agir directement et concrètement pour la protection et le mise en valeur de de ce plan d'eau. S'appuyant sur une vision d'avenir concertée, la charte proposera des orientations, des stratégies à mettre en place.
www.cremtl.org/fr/demarche-concertation-lac-des-deux-montagnes

Le CRE-Montréal a également collaboré avec le Service de l'eau en 2020 à l'organisation d'une série de webinaires consacrés à la gestion durable des eaux pluviales et siège sur plusieurs comités (ex. : Table de concertation régionale du Haut-Saint-Laurent, Comité permanent de suivi des eaux usées de Montréal).

cremtl.org

Table des matières

Présentation du CRE-Montréal	2
Table des matières.....	4
Introduction	5
Synthèse des recommandations	6
Affirmer la portée régionale de la Stratégie.....	9
Assurer une cohérence avec les plans existants et en élaboration.....	9
Faire de la résilience des milieux de vie un élément central de la Stratégie.....	11
Faire rayonner les initiatives inspirantes et faciliter l'accès aux ressources et outils	12
Agir à différents niveaux	12
Se doter d'une vision et d'un cadre commun pour la gestion des eaux pluviales	15
Réhabiliter les cours d'eau intérieurs.....	15
Embrasser l'insularité de Montréal et transformer notre relation à l'eau	16
Redoubler d'efforts afin d'encourager une gestion responsable	17
Solliciter un soutien des gouvernements du Québec et du Canada.....	18
Faire rapidement atterrir la Stratégie.....	18
Conclusion	19

Introduction

Le CRE-Montréal salue la tenue de cette consultation sur l'avenir de l'eau à Montréal. Cette conversation avec la société civile est nécessaire et importante alors que les enjeux et les défis autour de l'eau sont multiples. Nous voyons dans cette démarche une occasion de sensibiliser l'ensemble de la population tant à une gestion responsable de l'eau qu'à la nécessité de revoir nos façons d'aménager nos milieux de vie afin de renforcer leur résilience face aux changements climatiques.

Depuis trop longtemps, l'eau est considérée à tort comme une ressource illimitée ce qui nuit à l'adoption de comportements visant à une utilisation responsable et raisonnée. En matière d'aménagement du territoire, la tendance a été de cacher le plus rapidement possible les eaux pluviales dans le sous-sol et les infrastructures grises.

Nous tenons à souligner les efforts déployés au cours des dernières années tant pour réduire le gaspillage de l'eau que dans la gestion durable des eaux pluviales. La mise sur pied récente de l'équipe Infrastructure verte au sein du Service de l'Eau de la Ville de Montréal est une avancée qui témoigne de la volonté d'accorder une plus grande place aux projets d'infrastructures vertes. L'aménagement de plus en plus répandu de saillies drainantes, de parcs résilients sont les indicateurs d'un changement dans les pratiques qui doit s'accélérer et se généraliser.

Rappelons également que Montréal fait partie depuis 2019 de la Communauté Bleue¹. Lors de son adhésion, Montréal s'est ainsi engagée à garantir le droit à l'eau et à se doter d'un plan de financement de ses infrastructures dans une perspective de développement durable et d'équité intergénérationnelle.

Bien que, comme le mentionne à maintes reprises le document de consultation, les défis liés au financement des infrastructures de l'eau soient majeurs, la consultation constitue un moment à saisir pour élargir la discussion à la place qu'occupe et que devrait occuper l'eau sur l'île de Montréal au cours des prochaines décennies.

¹ <https://eausecours.org/communautes-bleues/>

Synthèse des recommandations

1. Mieux expliciter la portée d'agglomération de la Stratégie et identifier les rôles et les responsabilités des différentes parties prenantes (Services de la Ville de Montréal, arrondissements, autres municipalités de l'île, entreprises et institutions).
2. Assurer une cohérence entre les différents plans et politiques adoptés au cours des dernières années en lien avec l'eau et y faire référence dans la future Stratégie.
3. Préciser dans la future Stratégie les liens à l'échelle métropolitaine (ex. trame verte et bleue, démarche de concertation autour du lac des Deux Montagnes).
4. Veiller à une cohérence dans l'ensemble des outils de planification en élaboration ou en révision, du PMAD aux règlements d'urbanisme.
5. Inscrire la gestion durable des eaux pluviales au cœur de la Stratégie et mettre en place les conditions favorables au déploiement à large échelle des infrastructures vertes et naturelles.
6. Intégrer dans l'évaluation des projets d'aménagement les co-bénéfices associés aux infrastructures vertes et naturelles en termes environnementaux, sociaux, économiques et de santé publique.
7. Mettre en valeur et favoriser le rayonnement des initiatives locales et régionales portées par les organismes de la société civile.
8. Centraliser et faciliter l'accès aux programmes de subvention, aux ressources techniques et aux outils développés tant par les municipalités que par les organismes de la société civile.
9. Développer des mécanismes afin d'étendre les principes du règlement 20-030 sur les territoires de l'agglomération dans un souci de cohérence territoriale.
10. Soutenir le partage des meilleures pratiques réglementaires et accompagner les arrondissements et les municipalités dans les révisions de leur réglementation en lien avec la gestion durable des eaux pluviales.
11. Encourager le déploiement de projets d'infrastructures vertes et naturelles par la mise en place de programmes incitatifs visant par exemple l'aménagement de jardins de pluie ou la déminéralisation.
12. Introduire graduellement et de façon prévisible une taxe sur les rejets à l'égout et la gestion des eaux pluviales. Exonérer les installations conformes au règlement 20-030.
13. Poursuivre les analyses afin d'arrimer à terme la taxe avec le coefficient de biotope par surface.
14. Adopter un plan régional intégré de gestion des eaux pluviales
15. Déployer une série de mesures afin de restaurer et décanaliser les ruisseaux et cours d'eau intérieurs.

16. Sensibiliser, concerter et mobiliser les propriétaires riverains afin d'améliorer la santé des cours d'eau intérieurs et mettre en place un programme d'intervention spécifiquement destiné aux cours d'eau intérieurs.
17. Compléter rapidement les corrections des raccordements inversés tant sur le territoire de la Ville de Montréal que dans les autres municipalités de l'île.
18. Établir une vision pour l'accès à l'eau incluant l'identification des potentiels d'accès sur l'ensemble des berges de l'île ainsi qu'une séquence d'ouverture d'accès à l'eau d'ici 2030, prenant en compte l'équité territoriale.
19. Travailler avec les grands propriétaires en berge, entre autres l'Administration portuaire de Montréal, afin d'aménager de points d'accès visuels et physiques à l'eau.
20. Compléter un parcours riverain sur l'ensemble de la rive de la Rivière des en offrant une multitude d'accès visuels et physiques.
21. Développer une stratégie de protection et d'acquisition des terrains riverains afin de renverser la tendance de privatisation des berges.
22. Assurer que les budgets nécessaires sont alloués aux arrondissements afin qu'ils interviennent sur leurs berges.
23. Poursuivre les démarches afin de concrétiser le projet du Bain portuaire.
24. Poursuivre et mettre à l'échelle des programmes pour accompagner les citoyens dans l'implantation de mesures visant les économies d'eau
25. Soutenir les organismes de la société civile pour développer et déployer ces programmes de façon pérenne.
26. Développer des outils d'informations pour les détaillants et pour les consommateurs sur l'impact de leur choix.
27. Renforcer la réglementation sur l'arrosage à l'image du règlement adopté par d'autres villes du Québec.
28. Intégrer des exigences réglementaires afin que les aménagements des terrains requièrent moins d'eau.
29. Implanter la tarification volumétrique pour les immeubles non résidentiels et évaluer annuellement les taux appliqués afin d'assurer l'efficacité de la mesure en termes de réduction de la consommation.
30. Prévoir les budgets nécessaires afin de faire respecter les réglementations en cours et en particulier la réglementation sur l'utilisation de climatiseurs sans boucles de recirculation.
31. Poursuivre les représentations auprès du Gouvernement du Québec et du Canada afin d'augmenter le soutien financier pour permettre le déploiement du Plan d'action de la future Stratégie.

32. Attacher à la Stratégie un plan d'action qui devra entre-autres : détailler les rôles et responsabilités; identifier les cibles et les mécanismes de suivi; préciser les budgets pour la mise en œuvre.
33. Assurer une mise à jour régulière de l'état d'avancement de la Stratégie et la communiquer publiquement.
34. Mettre en place un comité intersectoriel chargé d'assurer le suivi de la mise en œuvre de la future Stratégie.
35. Établir des mécanismes de collaboration entre les différentes parties prenantes impliquées dans la mise en œuvre de la Stratégie afin de favoriser le partage d'expertise.

Affirmer la portée régionale de la Stratégie

Selon nous, le document de consultation ne met pas suffisamment en lumière la portée d'agglomération de la réflexion et de la future Stratégie. Il est difficile d'identifier les rôles et les responsabilités des différents acteurs impliqués. Pourtant, c'est par une meilleure collaboration que nous pourrions relever les défis des prochaines années, car l'eau ne connaît pas les frontières administratives.

Recommandation 1 : Mieux expliciter la portée d'agglomération de la Stratégie et identifier les rôles et les responsabilités des différentes parties prenantes (Services de la Ville de Montréal, arrondissements, autres municipalités de l'île, entreprises et institutions).

Assurer une cohérence avec les plans existants et en élaboration

Au fil des années, l'agglomération et la Ville de Montréal se sont dotées de nombreux plans et politiques qui abordent les enjeux autour de l'eau et dans lesquels des engagements ont été pris. Citons par exemple, le Plan nature, le Plan de l'eau ou le Plan Climat. Il est intéressant de se rappeler les principaux engagements inscrits dans ces documents.

Montréal Bleue du Plan Nature et Sports² (2021) :

- Réhabiliter 10 km de rives dans les grands parcs ;
- Restaurer les fonctions écologiques d'habitats perturbés ;
- Maintenir des populations fauniques particulières ;
- Aménager de nouveaux parcs riverains ;
- Améliorer l'accessibilité visuelle et physique à l'eau.

Plan de l'Eau³ (2015) :

Le document prévoyait :

- des moyens financiers pour nos partenaires d'augmenter les activités récréatives et sportives sur l'eau ;
- des haltes et des fenêtres le long de la rivière des Prairies pour se détendre et admirer le paysage ;
- des plages agréables et accessibles dans l'est et à Verdun pour toute la famille ;

² https://portail-m4s.s3.montreal.ca/pdf/28759_plan_nature_et_sports-fiches_85x11_fr_v6.pdf

³

https://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/ENVIRO_FR/MEDIA/DOCUMENTS/8357_PLANEAU_FINAL_WEB2.PDF

- un bain portuaire sécuritaire et moderne dans le Vieux-Port, un environnement urbain spectaculaire ;
- des berges protégées ;
- des accès aux vagues éternelles plus sécuritaires et moins dommageables pour l'environnement ;
- des corrections de raccordements inversés pour continuer d'améliorer la qualité de l'eau ;
- des ruisseaux renaturalisés pour en faire de véritables infrastructures vertes.

On le constate, il reste encore beaucoup à faire et plusieurs des engagements n'ont pas été atteints. La Stratégie devra faire référence à ces différents plans et aux objectifs déjà identifiés. Cet arrimage favorisera le travail interdisciplinaire alors que ces plans sont portés par d'autres services de la Ville de Montréal.

Recommandation 2 : Assurer une cohérence entre les différents plans et politiques adoptés au cours des dernières années en lien avec l'eau et y faire référence dans la future Stratégie

À l'échelle métropolitaine également, l'eau occupe une place importante. Les décisions prises en amont de Montréal ont des impacts directs. C'est d'ailleurs dans cette optique que les CRE de Laval, de la Montérégie, des Laurentides et de Montréal ont entamé une démarche de concertation autour du Lac des Deux-Montagnes.

Recommandation 3 : Préciser dans la future Stratégie les liens à l'échelle métropolitaine (ex. trame verte et bleue, démarche de concertation autour du lac des Deux Montagnes).

Il y a encore trop d'exemples d'aménagements qui viennent exacerber les problèmes de gestion des eaux pluviales. Pensons aux entrées de garage en pente, à la minéralisation de certains terrains qui vient accentuer le ruissellement des eaux pluviales.

Afin d'éviter de répéter ces erreurs et d'ancrer les pratiques d'aménagement résilientes dans toutes les échelles de planification, il nous apparaît crucial d'établir un lien fort entre la future Stratégie, le Plan d'urbanisme et de mobilité 2050 (PUM), le Schéma d'aménagement et de développement (SAD) et le Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD). Nous avons là des occasions uniques de poser les balises pour un aménagement du territoire qui prend en compte la gestion durable des eaux pluviales et ainsi assurer une approche cohérente à toutes les échelles territoriales.

Recommandation 4 : Veiller à une cohérence dans l'ensemble des outils de planification en élaboration ou en révision, du PMAD aux règlements d'urbanisme.

Faire de la résilience des milieux de vie un élément central de la Stratégie

Montréal vit concrètement les impacts des changements climatiques. Les épisodes de pluies intenses des dernières années et des derniers mois nous rappellent à chaque fois comment nos milieux de vie ne sont pas adaptés à cette nouvelle réalité. Chacun d'entre eux est une catastrophe pour les citoyens impactés et engendre des coûts importants pour la collectivité tout en impactant la qualité de l'eau.

Dans le contexte d'une multiplication et d'une intensification des épisodes de pluies dans les prochaines années, il est impératif de revoir nos façons d'aménager nos villes. La transformation dans les pratiques d'aménagement en matière de gestion de l'eau est une formidable occasion d'améliorer la résilience des milieux de vie et de contribuer à l'amélioration de la qualité des milieux de vie.

En effet, les projets de gestion durable des eaux pluviales s'accompagnent de multiples co-bénéfices qu'il faut considérer lors du choix des solutions d'aménagement : réduction des îlots de chaleur, augmentation de la biodiversité, embellissement.

L'élaboration de la nouvelle Stratégie doit être une occasion de modifier notre relation à l'eau. Elle doit contribuer à renverser la tendance de vouloir envoyer le plus rapidement possible l'eau vers les égouts. Et pour y parvenir, elle doit miser sur le déploiement à large échelle des projets d'infrastructures vertes et naturelles.

Recommandation 5 : Inscrire la gestion durable des eaux pluviales au cœur de la Stratégie et mettre en place les conditions favorables au déploiement à large échelle des infrastructures vertes et naturelles

Recommandation 6 : Intégrer dans l'évaluation des projets d'aménagement les co-bénéfices associés aux infrastructures vertes et naturelles en termes environnementaux, sociaux, économiques et de santé publique.

Lorsque l'on pense aux infrastructures vertes et naturelles, on pense avant tout aux interventions sur les terrains. Le bâtiment doit également être au cœur de la Stratégie. Entre autres, la gestion des eaux sur les toits plats mérite une attention particulière considérant les superficies importantes qu'ils représentent. Des mesures doivent être prises afin de détourner l'eau du réseau et l'envoyer vers les surfaces perméables tant au niveau des nouvelles constructions (via la réglementation) ou des bâtiments existants (via des incitatifs et des programmes d'accompagnement).

Faire rayonner les initiatives inspirantes et faciliter l'accès aux ressources et outils

Des initiatives porteuses sont actuellement déjà déployées dans plusieurs quartiers et arrondissements : première ruelle bleue-verte dans l'arrondissement du Sud-Ouest par l'Alliance Ruelles bleues-vertes⁴, parcs résilients dans plusieurs arrondissements, projets de déminéralisation dans le cadre du programme Sous les pavés⁵ du Centre d'écologie urbaine de Montréal, initiative Ville éponge⁶ coordonnée par le CRE de la Capitale-Nationale ainsi que la démarche Stationnement écoresponsable⁷ que nous coordonnons. Ces projets se démarquent par les approches multidisciplinaires, les pratiques de gouvernance innovante et les collaborations intersectorielles. Les apprentissages sont nombreux et mériteraient d'être partagés largement afin de favoriser une mise à l'échelle et une multiplication de telles initiatives partout sur l'île de Montréal.

Recommandation 7 : Mettre en valeur et favoriser le rayonnement des initiatives locales et régionales portées par les organismes de la société civile

Recommandation 8 : Centraliser et faciliter l'accès aux programmes de subvention, aux ressources techniques et aux outils développés tant par les municipalités que par les organismes de la société civile

Agir à différents niveaux

Les leviers d'action sont différents que l'on parle de nouveaux projets ou d'intervention sur l'environnement et le cadre bâti existant. Il est alors nécessaire d'adopter une approche combinant réglementation, taxation et incitatifs afin d'accélérer les transformations.

Réglementation

On constate actuellement un manque de réglementation afin d'assurer l'adoption de standards cohérents à l'échelle de l'île de Montréal. Dans le cadre de la démarche Règlementation⁸, nous avons développé une section spécifique sur la réglementation en lien avec la gestion durable des eaux pluviales. Nous encourageons entre autres les municipalités à utiliser le coefficient de biotope par unité de surface (CBS). Offrant une flexibilité dans le choix des solutions d'aménagement, le CBS répond à plusieurs enjeux (lutte aux ICU, gestion durable des eaux) de façon simultanée. Plusieurs arrondissements

⁴ <https://www.ruellesbleuesvertes.com/>

⁵ <https://souslespaves.ecologieurbaine.net/>

⁶ <https://eponge.org/>

⁷ <https://www.stationnementecoresponsable.com/fr/>

⁸ <https://reglementaction.com/gestion-des-eaux-pluviales>

ont d'ailleurs développé des outils réglementaires inspirés du CBS (ex. le facteur de résilience climatique du Sud-Ouest et de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve).

Le Règlement sur les branchements aux réseaux d'aqueduc et d'égout publics et sur la gestion des eaux pluviales (20-030) adopté récemment par la Ville de Montréal marque aussi une avancée importante. Nous encourageons fortement son adoption à l'échelle de l'île de Montréal. Cependant, bien conscients des enjeux d'opérationnalisation et de ressources à l'interne pour la mise en œuvre au sein des municipalités de plus petite taille, nous invitons à une plus grande collaboration et un meilleur partage d'expertise entre les municipalités de l'île de Montréal.

Recommandation 9 : Développer des mécanismes afin d'étendre les principes du règlement 20-030 sur les territoires de l'agglomération dans un souci de cohérence territoriale.

Recommandation 10 : Soutenir le partage des meilleures pratiques réglementaires et accompagner les arrondissements et les municipalités dans les révisions de leur réglementation en lien avec la gestion durable des eaux pluviales

Incitatifs

À l'image des programmes qui encouragent et qui facilitent la plantation d'arbres, d'autres programmes pourraient être développés afin d'encourager le déploiement de projets d'infrastructures vertes et naturelles sur le domaine privé. Ces programmes pourraient être financés par les mesures fiscales mises en place. À terme, on peut également envisager que les montants actuellement alloués aux réclamations suite aux épisodes de pluies intenses pourraient être consacrés à ces programmes.

Recommandation 11 : Encourager le déploiement de projets d'infrastructures vertes et naturelles par la mise en place de programmes incitatifs visant par exemple l'aménagement de jardins de pluie ou la déminéralisation.

Taxe sur les surfaces imperméables

Nous sommes en faveur d'une taxe sur les surfaces imperméables. Son déploiement doit cependant se faire en fonction d'externalités bien identifiées, d'une réglementation municipale cohérente sur tout le territoire de l'agglomération et avec un calendrier prévisible.

L'imperméabilité d'une surface renvoie à deux externalités négatives : les rejets d'eau de pluie à l'égout et le manque d'évapotranspiration contribuant aux îlots de chaleur. Avec le règlement 20-030, Montréal dispose d'un cadre réglementaire clair et cohérent pour l'ensemble du territoire qui devrait guider l'introduction d'une taxe sur l'imperméabilité. Selon nous, les installations conformes ne devraient donc pas être taxées, ou alors de façon limitée tandis que celles qui ne le sont pas devraient graduellement et de façon

prévisible être amenées à s'adapter grâce à une mesure écofiscale qui se base sur une estimation des volumes d'eau rejetés à l'égout avant tout.

Il nous semble que les connaissances sur les mesures de réduction des îlots de chaleur ne sont malheureusement pas suffisamment avancées et que la réglementation concernant la canopée et les autres mesures manquent de cohérence pour faire l'objet de mesures écofiscales. Nous invitons les différents intervenants à continuer le travail entrepris sur la mesure des résultats et la cohérence des réglementations d'arrondissement et des villes liées avant de considérer une mesure écofiscale en ce sens.

La réflexion sur les surfaces imperméables doit aussi être l'occasion d'intégrer des éléments spécifiques au stationnement (nombre et tailles des cases de stationnement) afin d'assurer que les projets répondent à différents enjeux climatiques de façon simultanée et cohérente.

Dans cette optique, comme indiqué ci-dessus, le Coefficient de biotope par unité de surface (CBS) est un outil prometteur pour évaluer la qualité et l'efficacité des mesures mises en place sur un terrain. Il permet de diversifier les interventions (toitures vertes, murs végétaux, sols perméables) selon le contexte d'implantation. Une évaluation de l'application et des retombées est cependant nécessaire avant de l'attacher à une mesure écofiscale.

Recommandation 12 : Introduire graduellement et de façon prévisible une taxe sur les rejets à l'égout et la gestion des eaux pluviales. Exonérer les installations conformes au règlement 20-030.

Recommandation 13 : Poursuivre les analyses afin d'arrimer à terme la taxe avec le coefficient de biotope par surface

Se doter d'une vision régionale et d'un cadre commun pour la gestion des eaux pluviales

À l'image d'autres villes (ex. Copenhague et son Cloudburst Management Plan⁹), nous recommandons à l'agglomération de se doter d'un Plan régional intégré de gestion des eaux pluviales. Sur base d'une analyse des vulnérabilités, le Plan devrait aider à prioriser les secteurs ainsi que les interventions à mettre en place afin d'avoir le plus grand impact.

Il serait également l'occasion de définir des lignes directrices communes pour les aménagements de l'espace public (rues, parcs), dans la continuité des démarches menées par le Service de l'Eau avec ses boîtes à outils pour les saillies drainantes et les parcs résilients.

À terme, un tel document permettrait de normaliser et systématiser la conception des rues ainsi que des parcs afin d'optimiser le parcours de l'eau et la gestion cohérente des eaux pluviales.

Recommandation 14 : Adopter un plan régional intégré de gestion des eaux pluviales à l'image du « Cloudburst management Plan » de Copenhague

Réhabiliter les cours d'eau intérieurs

Parmi les infrastructures naturelles, les cours d'eau intérieurs ont un rôle important à jouer. Ils sont souvent les grands oubliés et le bilan annuel¹⁰ de la qualité des plans d'eau nous rappelle annuellement la mauvaise qualité de la majorité d'entre eux.

Le nombre de ruisseaux non-canalisisés est en effet en chute libre depuis des décennies et les derniers ruisseaux sont soumis à d'importantes pressions. Pourtant, par une action concertée avec les propriétaires riverains, il y a une belle occasion de contribuer à la résilience des milieux de vie, de renforcer la biodiversité et d'améliorer la qualité de l'eau.

Recommandation 15 : Déployer une série de mesures afin de restaurer et décanaliser les ruisseaux et cours d'eau intérieurs

Recommandation 16 : Sensibiliser, concerter et mobiliser les propriétaires riverains afin d'améliorer la santé des cours d'eau intérieurs et mettre en place un programme d'intervention spécifiquement destiné aux cours d'eau intérieurs.

⁹ <https://www.c40.org/case-studies/c40-good-practice-guides-copenhagen-cloudburst-management-plan/>

¹⁰ <https://montreal.ca/unites/service-de-lenvironnement>

Comme le soulignent clairement le document de consultation et les rapports annuels de la qualité de l'eau, les raccordements inversés ont un impact majeur sur la qualité des cours d'eau. Ils sont connus et identifiés et pourtant, plus de la moitié des raccordements inversés ne sont pas encore corrigés.

Recommandation 17 : Compléter rapidement les corrections des raccordements inversés tant sur le territoire de la Ville de Montréal que dans les autres municipalités de l'île.

Embrasser l'insularité de Montréal et transformer notre relation à l'eau

Nous avons tendance à oublier que Montréal est une île. La privatisation des berges ainsi que l'absence de points d'accès physiques et visuels réduisent les occasions de contact avec l'eau pour une majorité de la population montréalaise.

Actuellement, et malgré les récents projets de la plage de Verdun et de la plage de l'Est, il existe un nombre encore trop limité d'accès à l'eau et de plages compte tenu de la population. Les besoins sont grands et une vision sur l'ensemble de l'île est nécessaire dans une perspective d'équité d'accès.

Recommandations 18 à 23 :

- Établir une vision pour l'accès à l'eau incluant l'identification des potentiels d'accès sur l'ensemble des berges de l'île ainsi qu'une séquence d'ouverture d'accès à l'eau d'ici 2030, prenant en compte l'équité territoriale ;
- Travailler avec les grands propriétaires en berge, entre autres l'Administration portuaire de Montréal, afin d'aménager de points d'accès visuels et physiques à l'eau ;
- Compléter un parcours riverain sur l'ensemble de la rive de la Rivière-des-Prairies en offrant une multitude d'accès visuels et physiques ;
- Développer une stratégie de protection et d'acquisition des terrains riverains afin de renverser la tendance de privatisation des berges ;
- Assurer que les budgets nécessaires sont alloués aux arrondissements afin qu'ils interviennent sur leurs berges ;
- Poursuivre les démarches afin de concrétiser le projet du Bain portuaire.

Redoubler d'efforts afin d'encourager une gestion responsable

Bel exemple de l'interrelation entre les différentes mesures en lien avec l'eau, l'action au niveau de la consommation d'eau a des impacts sur les quantités d'eau rejetées et sur la capacité du réseau à absorber les épisodes de pluies intenses. Cela contribue donc à l'amélioration de la qualité de l'eau en réduisant le nombre de surverses.

Afin de mesurer les progrès dans la réduction du gaspillage, la Stratégie doit se donner une cible et des outils pour la mesure de l'impact des différentes actions. Elle doit également se donner les moyens de faire appliquer les réglementations. Il est entre autres préoccupant de constater l'utilisation de milliers de climatiseurs sans recirculation d'eau alors que la réglementation a été adoptée en 2013 et que l'ensemble des appareils installés avant son entrée en vigueur devaient être remplacés d'ici 2018¹¹.

Recommandations 24 à 30 :

- Poursuivre et mettre à l'échelle des programmes pour accompagner les citoyens dans l'implantation de mesures visant les économies d'eau : ex. distribution de barils d'eau de pluie, langue de chat pour les gouttières, portes de garage étanches.
- Soutenir les organismes de la société civile pour développer et déployer ces programmes de façon pérenne.
- Développer des outils d'informations pour les détaillants et pour les consommateurs sur l'impact de leur choix.
- Renforcer la réglementation sur l'arrosage à l'image du règlement adopté par d'autres villes du Québec.
- Intégrer des exigences réglementaires afin que les aménagements des terrains requièrent moins d'eau.
- Implanter la tarification volumétrique pour les immeubles non résidentiels et évaluer annuellement les taux appliqués afin d'assurer l'efficacité de la mesure au niveau de la réduction de la consommation.

¹¹

https://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/eau_fr/media/documents/faq_appareil_refroidi_eau.pdf

- Prévoir les budgets nécessaires afin de faire respecter les réglementations en cours et en particulier la réglementation sur l'utilisation de climatiseurs sans boucle de recirculation.

Solliciter un soutien des gouvernements du Québec et du Canada

Comme le reflète très clairement le document de consultation, Montréal fait face à un défi majeur de financement de ses infrastructures en lien avec l'eau, résultat d'un déficit d'investissements majeur au cours des dernières décennies. La situation est critique et risque d'impacter fortement la capacité d'implanter une Stratégie ambitieuse et efficace alors qu'il y a tant de rattrapage à faire. Considérant l'ampleur du défi, Montréal ne pourra pas y arriver seule et les autres paliers de gouvernement devront soutenir financièrement l'implantation des mesures. Le Pacte vert demandé par les municipalités au gouvernement du Québec permettrait en partie de combler ce besoin.

Recommandation 31 : Poursuivre les représentations auprès du Gouvernement du Québec et du Canada afin d'augmenter le soutien financier pour permettre le déploiement du Plan d'action de la future Stratégie.

Faire rapidement atterrir la Stratégie

La Stratégie constitue une première étape d'un processus qui devra rapidement aboutir à un plan d'action et à l'allocation des budgets nécessaires à sa mise en œuvre.

Recommandation 32 : Élaborer un plan d'action qui devra entre autres détailler les rôles et responsabilités ; identifier les cibles et les mécanismes de suivi et préciser les budgets pour la mise en œuvre.

Recommandation 33 : Assurer une mise à jour régulière de l'état d'avancement de la Stratégie et la communiquer publiquement.

Recommandation 34 : Mettre en place un comité intersectoriel chargé d'assurer le suivi de la mise en œuvre de la future Stratégie.

Recommandation 35 : Établir des mécanismes de collaboration entre les différentes parties prenantes impliquées dans la mise en œuvre de la Stratégie afin de favoriser le partage d'expertise

Conclusion

La future Stratégie de l'eau devra accorder une place importante aux infrastructures vertes et naturelles, poursuivre les efforts de réduction du gaspillage et améliorer l'accès à l'eau pour l'ensemble de la population.

Nous appelons l'ensemble des municipalités de l'agglomération montréalaise à faire preuve d'ambition et de proactivité, à oser innover dans les modèles de gouvernance et à passer à l'échelle supérieure dans la mise en œuvre des projets de gestion durable des eaux pluviales. Il faut éviter d'attendre l'événement de trop et poser dès maintenant des gestes forts et cohérents à l'échelle de l'île de Montréal.

Les défis sont majeurs tant au niveau financier que dans l'opérationnalisation. C'est pourquoi il est important de renforcer les collaborations entre les différents acteurs de la société civile et d'adopter le plus possible une approche intégrée à l'échelle de l'île de Montréal. Et au-delà de cette première conversation sur l'avenir de l'eau, ce sont le Plan d'action et les budgets associés qui vont être les garants du succès ou non de ce grand projet collectif.

Nous avons avec cette démarche une belle occasion de réaffirmer notre insularité et de nous démarquer à l'échelle internationale par des liens forts avec l'eau. Le CRE-Montréal réitère sa volonté d'agir comme un partenaire de l'administration dans ce grand chantier de la prochaine décennie.